



## FICHE D'INFORMATION

### Ce qui rend les Territoires du Nord-Ouest si uniques

- Aux Territoires du Nord-Ouest (TNO), les Autochtones et les non-Autochtones fréquentent les mêmes écoles, lieux de travail et milieux de vie, dans un vivre-ensemble plus cohésif que n'importe où ailleurs au pays.
  - Environ 50 % des Tenois sont autochtones. Qui plus est, les Autochtones sont majoritaires dans 29 des 33 collectivités des TNO.
  - La *Loi sur les langues officielles* des TNO reconnaît neuf langues autochtones en tant que langues officielles, au même titre que l'anglais et le français. Aucune autre loi au pays n'en fait autant.
- Les Autochtones des TNO contribuent activement aux activités du gouvernement et aux décisions qui touchent l'ensemble du territoire.
  - Douze des dix-neuf députés de la présente Assemblée législative sont autochtones, et toutes les Assemblées constituées depuis la division des territoires en 1999 ont eu une majorité autochtone.
  - Depuis que le rôle de « leader du gouvernement » a été officiellement instauré en 1980, dix des douze premiers ministres des TNO ont été autochtones, y compris Nellie Courneyea, la toute première femme autochtone à devenir première ministre au Canada.
  - Aux TNO, cinq des sept ministres formant actuellement le Conseil exécutif, y compris le premier ministre, sont autochtones (inuvialuits, gwich'in et métis).
- Les Autochtones des TNO participent pleinement à l'économie du territoire et reçoivent une part des retombées découlant des activités de développement économique.
  - Beaucoup d'Autochtones possèdent et gèrent des entreprises prospères qui servent autant les Autochtones que les non-Autochtones.
  - Ces entreprises autochtones offrent un large éventail de services. Elles sont actives dans de nombreux champs d'activité, notamment le génie, les travaux généraux, le transport, le tourisme et les services pétroliers.
- Au moment du transfert des responsabilités, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) a signé avec ses gouvernements autochtones partenaires une entente leur accordant jusqu'à 25 % des revenus provenant de l'exploitation des ressources issues des terres publiques. Cela reflète l'engagement du GTNO à ce que les peuples autochtones reçoivent une part des retombées du développement. Les gouvernements autochtones conservent aussi l'ensemble des recettes qu'ils génèrent eux-mêmes, y compris celles tirées de l'exploitation de ressources sur leurs terres.



- Les ententes sur les revendications territoriales donnent aux gouvernements autochtones les ressources financières et territoriales nécessaires pour assurer leur développement économique.
  - Actuellement, trois gouvernements autochtones régionaux ont signé des ententes qui reconnaissent leurs droits et assoient leur autorité au sein des territoires revendiqués. Ces ententes leur confèrent aussi, entre autres choses, des droits de récolte dans le cadre d'ententes protégées par la Constitution.
  - L'un des gouvernements autochtones régionaux a signé une entente portant à la fois sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale. En plus d'avantages similaires à ceux que procurent les ententes sur les revendications territoriales, cette entente confère aussi à ce gouvernement le pouvoir de légiférer sur un vaste ensemble de questions, dont l'éducation, la protection de l'enfance, la justice et bien d'autres.
  - En septembre 2016, le gouvernement Got'ıne de Délıne est devenu le tout premier gouvernement autochtone communautaire au Canada. En plus d'offrir des services à tous les résidents de Délıne, ce gouvernement met en œuvre le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale pour les Dénés et Métis du Sahtu habitant cette collectivité.
- Au même titre que d'autres représentants du gouvernement fédéral et du GTNO, des représentants de gouvernements autochtones sont présents au sein de différentes instances chargées d'établir les politiques territoriales et de prendre des décisions réglementaires pour le territoire ou une région donnée. Ces instances comprennent entre autres les conseils de gestion de la faune, les offices d'aménagement territorial et les commissions d'examen et d'évaluation en matière d'environnement.
- En raison des liens solides qui unissent le GTNO et les gouvernements autochtones, et compte tenu de la participation active de ces derniers, aucun projet nécessitant un permis d'utilisation des terres ou des eaux (p. ex. mines, pipelines, activités pétrolières et gazières, installations hydroélectriques, construction de routes) ne peut aller de l'avant sans d'abord faire l'objet d'un examen et de recommandations de la part d'un conseil ou d'un comité où sont représentés les gouvernements autochtones.
- Contrairement à la plupart des services fournis sur les réserves autochtones, les programmes et services publics des TNO sont offerts à tous les résidents, qu'ils soient autochtones ou non autochtones.
  - Les écoles gérées par le GTNO accueillent tout aussi bien les Autochtones que les non-Autochtones, et tous les élèves participent aux programmes d'études intégrés *Dene Kede* ou *Inuuqatigiit* de la prématernelle à la 9<sup>e</sup> année. C'est donc dire que tous les élèves vivent des expériences d'apprentissage axées sur la culture qui sollicitent la participation des aînés et qui se tiennent parfois à l'extérieur, dans la nature.
  - Les Autochtones et les non-Autochtones reçoivent des soins médicaux dans les mêmes centres de santé et hôpitaux.
  - Tous les Ténos ont accès aux programmes de la Société d'habitation des TNO, ce qui comprend l'attribution de logements sociaux dans toutes les collectivités en fonction de critères universels.



- Nos services municipaux sont innovants et axés sur la collectivité. Ils permettent de réaliser des économies d'échelle en dépit des défis qu'apportent les caractéristiques géographiques de notre territoire et de la faible densité de notre population. Les personnes qui fournissent ces services vivent sur place, sont souvent autochtones, et sont certifiées par l'École de gestion communautaire du GTNO. (Un seul avis d'ébullition de l'eau est en vigueur aux TNO, et c'est à Colville Lake.)
- Selon ce que révèle le rapport concernant le discours national sur la réconciliation (<http://reconciliationcanada.ca/resources/national-narrative-report-on-reconciliation>), les non-Autochtones des TNO reconnaissent davantage la nécessité d'une réconciliation que les habitants des autres régions du pays et que les non-Autochtones du Canada dans leur ensemble.
- Le GTNO continue de prôner avec force et conviction les principes de *Respect, reconnaissance et responsabilité*, un document publié en 2012 soulignant son engagement à travailler avec les gouvernements autochtones et qui articule d'ailleurs bon nombre des principes formulés récemment par le Canada.
- Le GTNO continue de mettre en œuvre les appels à l'action qui ont été formulés par la Commission de vérité et réconciliation et qui le concernent. Il soutient également d'autres initiatives visant à diminuer les écarts qui existent sur les plans social et économique entre les Autochtones et les non-Autochtones des TNO. Nous croyons d'ailleurs être jusqu'ici le seul gouvernement au Canada à avoir publié des mises à jour sur nos avancées dans ce dossier :
  - [https://www.eia.gov.nt.ca/sites/eia/files/gnwt\\_response\\_to\\_trc\\_calls\\_to\\_action.pdf](https://www.eia.gov.nt.ca/sites/eia/files/gnwt_response_to_trc_calls_to_action.pdf)
  - [https://www.eia.gov.nt.ca/sites/eia/files/an\\_update\\_to\\_meeting\\_the\\_challenge\\_of\\_reconciliation\\_on\\_the\\_gnwts\\_response\\_to\\_the\\_trcs\\_calls\\_to\\_action.pdf](https://www.eia.gov.nt.ca/sites/eia/files/an_update_to_meeting_the_challenge_of_reconciliation_on_the_gnwts_response_to_the_trcs_calls_to_action.pdf)